



Nuisances sonores dans appartement situé au-dessus de la descente du parking

Par **Linou89**, le **08/02/2023** à **10:42**

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

Avec mon compagnon nous sommes locataires depuis 13 mois d'un logement situé dans une résidence récente (2018) à Versailles.

Au moment de le visiter, l'agent ne nous a pas indiqué que l'appartement était situé au-dessus de la descente du parking et nous ne nous en sommes pas aperçus, la visite a été très (trop) rapide.

Peu de temps après notre installation, nous nous sommes aperçus qu'on entendait les voitures qui accéléraient dans la montée/descente du parking, cela fait même parfois vibrer certains meubles (si c'est une moto ou une voiture ancienne par exemple).

L'insonorisation phonique est clairement mauvaise. Cela me réveille parfois tôt le matin malgré mes protections auditives.

Que pouvons-nous faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement

Par **yapasdequoi**, le **08/02/2023** à **11:38**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation d'isolation phonique. Vous êtes locataire, vous pouvez déménager.

Vous pouvez éventuellement faire part de cette gêne à votre bailleur qui pourra demander au syndic de conseiller aux automobilistes la modération dans la montée. Mais sans illusion.

Par **Linou89**, le **08/02/2023** à **17:35**

Bonjour,

D'accord merci.

En effet, on ne sait jamais on peut toujours essayer même si cela me paraît utopique.